

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5661
OBJET	Recommander au conseil municipal de renouveler les mandats des 2 conseillers municipaux pour siéger au Comité consultatif en environnement (CCE)	
No dossier(s) interne(s) :		
No LV : NE S'APPLIQUE PAS		
DISTRICT(S) :		
Date CE souhaitée : 2023-11-22		
Date CM souhaitée : 2023-12-05		

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5661												
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="71 271 212 333"><u>Date</u> 2022-04-05</td> <td data-bbox="261 271 483 333"><u>No résolution</u> CM-20220405-361</td> <td data-bbox="542 271 1349 333"><u>Objet</u> CONTINUATION - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance qui a été adoptée en octobre 2019 prévoit que le Secrétariat de la gouvernance amorce une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville au plus tard à chaque trois ans. Les révisions visent notamment à faire des ajustements et des modifications qui améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;</p> <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif en environnement (CCE), tout comme le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité consultatif agricole, a été constitué par règlement. Or, contrairement à ces deux derniers, la constitution du CCE par règlement n'est pas une exigence de la Loi et la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit qu'en de tels cas, les comités internes devraient être constitués par résolution;</p> <p>ATTENDU QU'il a été proposé d'abroger son règlement constitutif, lequel est en processus d'adoption, afin de continuer le CCE et son mandat en vertu d'une résolution;</p> <p>ATTENDU QUE cette démarche permettra d'assurer une uniformité avec les autres comités consultatifs de la Ville qui n'ont pas à être constitués par règlement et en facilitera sa révision périodique;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications proposées sont principalement des ajustements de forme pour s'aligner sur le mode de constitution des autres comités qui sont constitués par résolution;</p> <p>ATTENDU QUE la composition du CCE demeure inchangée;</p> <p>ATTENDU QUE les nominations relèveront dorénavant du conseil municipal sur recommandation du comité exécutif, tout comme les autres comités consultatifs constitués par résolution;</p> <p>ATTENDU QUE des améliorations au libellé du mandat sont proposées afin de mieux illustrer ses rôles et responsabilités;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Sandra Desmeules</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de continuer le Comité consultatif en environnement et son mandat par résolution.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-1277)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="71 1620 212 1682"><u>Date</u> 2022-01-05</td> <td data-bbox="261 1620 451 1682"><u>No résolution</u> CE-20220105-2</td> <td data-bbox="542 1620 1333 1682"><u>Objet</u> NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de nommer les 2 conseillers ci-dessous mentionnés pour siéger sur le Comité consultatif en environnement (CCE), et ce, pour un mandat de 2 ans:</p> <p>M. Alexandre Warnet, conseiller municipal et membre associé du comité exécutif, à titre de président; Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre.</p> <p>(SD-2021-6501)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="71 2018 212 2080"><u>Date</u> 2019-10-30</td> <td data-bbox="261 2018 496 2080"><u>No résolution</u> CE-20191030-3190</td> <td data-bbox="542 2018 1295 2107"><u>Objet</u> RENOUVELLEMENT - MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de renouveler le mandat des conseillers ci-dessous mentionnés pour siéger au Comité consultatif en environnement (CCE), et ce, pour une période de 2 ans:</p> <p>Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de présidente; M. Aram Elagoz, conseiller municipal, à titre de membre.</p> <p>(SD-2019-5120)</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="71 2443 212 2505"><u>Date</u> 2017-11-29</td> <td data-bbox="261 2443 496 2505"><u>No résolution</u> CE-20171129-3676</td> <td data-bbox="542 2443 1333 2505"><u>Objet</u> NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT</td> </tr> </table>			<u>Date</u> 2022-04-05	<u>No résolution</u> CM-20220405-361	<u>Objet</u> CONTINUATION - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT	<u>Date</u> 2022-01-05	<u>No résolution</u> CE-20220105-2	<u>Objet</u> NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT	<u>Date</u> 2019-10-30	<u>No résolution</u> CE-20191030-3190	<u>Objet</u> RENOUVELLEMENT - MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT	<u>Date</u> 2017-11-29	<u>No résolution</u> CE-20171129-3676	<u>Objet</u> NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT
<u>Date</u> 2022-04-05	<u>No résolution</u> CM-20220405-361	<u>Objet</u> CONTINUATION - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT												
<u>Date</u> 2022-01-05	<u>No résolution</u> CE-20220105-2	<u>Objet</u> NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT												
<u>Date</u> 2019-10-30	<u>No résolution</u> CE-20191030-3190	<u>Objet</u> RENOUVELLEMENT - MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT												
<u>Date</u> 2017-11-29	<u>No résolution</u> CE-20171129-3676	<u>Objet</u> NOMINATIONS - COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT												

SERVICE / DIVISION	Direction générale / Administration	No SD SD-2023-5661
<p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de nommer les 2 conseillers ci-dessous mentionnés pour siéger sur le Comité consultatif en environnement (CCE), et ce, pour un mandat de 2 ans:</p> <p>Mme Virginie Dufour, conseillère municipale et membre du Comité exécutif, à titre de présidente; M. Aram Elagoz, conseiller municipal, à titre de membre.</p> <p>(SD-2017-5753)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le CCE est composé de 9 membres nommés par résolution du Comité exécutif, soit:</p> <p>a) 2 membres du Conseil; b) 7 membres choisis parmi les résidents de la Ville de Laval.</p> <p>Par sa résolution CM-20220405-361, le Conseil municipal a entériné la décision que les nominations relèveront dorénavant du conseil municipal afin d'assurer une uniformité avec les autres comités consultatifs de la Ville qui n'ont pas à être constitués par règlement et en facilitera sa révision périodique;</p> <p>Les membres du CCE ne peuvent être des fonctionnaires de la Ville.</p> <p>La durée du mandat de chaque membre du CCE est de 2 ans et il est renouvelable. Le Comité exécutif doit, par résolution, dans un délai de 60 jours, remplacer un membre du CCE dont le poste est devenu vacant. La durée du mandat du nouveau membre est égale à la période non expirée du mandat du membre remplacé.</p> <p>Considérant les mandats viennent à échéance à la fin du mois de novembre 2023, il y aurait donc lieu de nommer les deux membres du Conseil, à titre de membre du comité consultatif en environnement (CCE).</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil municipal de renouveler le mandat des 2 conseillers ci-dessous mentionnés pour siéger sur le Comité consultatif en environnement (CCE), et ce, pour un mandat de 2 ans :</p> <p>M. Alexandre Warnet, conseiller municipal et membre associé du comité exécutif, à titre de président; Mme Christine Poirier, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de membre.</p>		